Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120223-2012_B046-DE
Date de télétransmission : 28/02/2012
Date de réception préfecture : 28/02/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 FEVRIER 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B046

OBJET : Institution - Statut de l'Elu - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean BONFILLON pour sa participation au groupe de travail sur le financement de l'archéologie préventive le 23 janvier 2012 à Paris

Le 23 février 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DAGORNE Robert – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(e)s :
BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Secrétariat Général
Cellule Assemblées
PF

01_04

BUREAU DU 23 FEVRIER 2012

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Institution

Objet : Statut de l'Elu – Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean BONFILLON pour sa participation au groupe de travail sur le financement de l'archéologie préventive le 23 janvier 2012 à Paris
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le Ministère de la Culture et de la Communication a demandé à l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) de désigner un représentant au groupe de travail sur le financement de l'archéologie préventive le 23 janvier 2012 à Paris.

Monsieur Jean BONFILLON a été désigné par l'ADCF, à laquelle adhère la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, comme représentant de l'ensemble des communautés de France, dont la C.P.A.

Ainsi, il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jean BONFILLON pour sa participation au groupe de travail sur le financement de l'archéologie préventive.

Exposé des motifs :

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l'élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'un élu accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Monsieur Jean BONFILLON, Vice-président délégué à « la culture et équipements culturels », s'est rendu au Ministère de la Culture et de la Communication le 23 janvier 2012, pour participer au groupe de travail sur le financement de l'archéologie préventive.

Ce groupe de travail a été mis en place par le Ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de la réforme du financement de l'archéologie préventive, et a pour objet de définir un barème de rémunération des diagnostics à réaliser.

Monsieur Jean BONFILLON, en sa qualité de Vice-président de la C.P.A. délégué à la politique culturelle, a participé au groupe de travail afin de représenter l'ensemble des communautés de France et notamment la C.P.A.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;
VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment « d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté » ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Jean BONFILLON pour sa participation au groupe de travail sur le financement de l'archéologie préventive le 23 janvier 2012 à Paris ;

- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes les décisions concernant ce dossier.

2012_B046

OBJET : Institution - Statut de l'Elu - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean BONFILLON pour sa participation au groupe de travail sur le financement de l'archéologie préventive le 23 janvier 2012 à Paris

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

2 7 FEV. 2012